Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service général de l'Enseignement de promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de promotion sociale

-----

1080 Bruxelles , le 21 Déc 2012 Rue A. Lavallée, 1 02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO Administrateur délégué CPEONS

rue des Minimes 87-89 1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5005

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

--- Unité de formation : FORMATION PREPARATOIRE A LA PRESENTATION DES EPREUVES

D'APTITUDES COGNITIVES PROPOSEES AUX EPREUVES DE SELECTION

A LA FORMATION D'INSPECTEUR DE POLICE

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE

TRANSITION

Code Référence :

941000U21C1

Domaine :

901 Sciences appliquées-SE:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stol

1-5005

### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

211

### **DOCUMENT 8 bis FORMATION**

#### **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

UNITE DE

1.	La	présente	demande	émane	du	réseau	•
----	----	----------	---------	-------	----	--------	---

O	(1)	Communauté-française	<b>O</b> (1)	Libre-confessionnel
•	(1)	Provincial et communal	<b>O</b> (1)	Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau(2): ROI (RTO GALLUCCIO, Date et signature (2): 29/11/2012

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION PREPARATOIRE A LA PRESENTATION DES EPREUVES D'APTITUDES COGNITIVES PROPOSEES AUX EPREUVES DE SELECTION A LA FORMATION D'INSPECTEUR DE POLICE

Code de L'UF(3): 94 10 00 U 21 C1	Code du domaine de formation(4): 901			
3. Finalités de l'unité de formation :	Reprises en annexe n° 1 de1 page			
4. Capacités préalables requises :	Reprises en annexe n° 2 de1 page			

5. Classement de l'unité de formation :

• (1) Enseignement secondaire de :

du degré:

transition O inférieur

O (1) qualification

de...1.... page

• (1) supérieur Enseignement supérieur de type court O(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'	unité de form	ation de l'enseignemen	t supérieur	
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		Date de l'accord du Cor supérieur :
Technique	0	Technique	0	•
Economique	О	Economique	0	Signature du Président
Paramédical	0	Paramédical	O	Conseil supérieur :
Social	0	Social	О	
Pédagogique	O	Pédagogique	О	1
Agricole	0	Agricole	О	1

6. Caractère occupationnel: O (1) oui • (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de...1...page

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe nº 4

Reprises en annexe n° 2

de ...1... page

9. Capacités terminales:

Reprises en annexe nº 6

de...1... page

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 7 de...1...page

<sup>(1)</sup> Cocher la mention utile

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'Administration

<sup>(4)</sup> Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de L'UF(3): 34 Ao od v21 Cd Domaine de formation(4): 901

### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Découverte du métier de fonctionnaire de police	CT	В	24
Méthodologie du développement de la connaissance de soi dans le cadre de la fonction d'inspecteur de police	СТ	В	36
Activité de découverte de tests psychotechniques	СТ	F	28
Part d'autonomie		P	22
Total des périodes			110

### 12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS DÆCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 14 12 12

Signature: (

(1) biffer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, L J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME

François - Génard STOLZ Directeur general adjoint

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'évaluer ses capacités à atteindre les aptitudes cognitives nécessaires pour présenter et réussir les épreuves de sélection à l'admission à la formation d'inspecteur de police.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

### 2.2. En français

- résumer les idées essentielles d'un texte non vu, les critiquer,
- produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,...(des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

### 2.3. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

### 3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

### 4. PROGRAMME

### 4.1. Découverte du métier de fonctionnaire de police

### L'étudiant sera capable :

au départ de situations professionnelles exemplatives choisies par l'enseignant en rapport avec la fonction d'inspecteur de police,

- de définir les différents champs d'implication du fonctionnaire de police au niveau local et fédéral;
- d'identifier les tâches liées au profil professionnel et à ses valeurs sous-jacentes ;
- de clarifier les spécificités du rôle du fonctionnaire de police par rapport à d'autres rôles ou fonctions;
- d'énoncer les contraintes propres à la profession;
- de décrire les qualités humaines et professionnelles requises;
- d'expliciter les objectifs et les exigences de la formation de fonctionnaire de police.

### 4.2. Méthodologie du développement de la connaissance de soi dans le cadre de la fonction d'inspecteur de police

L'étudiant sera capable :

au départ de situations professionnelles liées à la fonction d'inspecteur de police

- de déterminer l'importance et l'impact de l'estime et de la confiance en soi dans le cadre d'une fonction d'inspecteur de police en regard des exigences du profil de compétence de l'inspecteur de police;
- d'identifier et d'utiliser des techniques susceptibles de développer l'estime et la confiance en soi en situation professionnelle et dans le cadre d'un travail d'équipe, notamment l'apprentissage de la maîtrise de soi;
- de développer son autonomie dans les apprentissages participant au renforcement de la confiance en soi et de la motivation dans sa fonction d'inspecteur de police;
- de confronter sa vision idéalisée du métier dans le cadre du travail en équipe avec des homologues et le niveau hiérarchique immédiat;
- d'utiliser des moyens de clarification de son positionnement relatif au développement de la confiance en soi et de l'estime de soi;

- de considérer son parcours de formation antérieure (formation qualifiante, expérience en entreprise, autres études, formations ponctuelles, ...) et son projet d'insertion dans une fonction d'inspecteur de police :
  - o identifier ses besoins en formation nécessaire pour atteindre l'objectif visé;
  - o le cas échéant, trouver le(s) partenaire(s) apte(s) à déterminer le parcours de formation adéquat;
- de décrire et d'expliquer les mécanismes de stress, et, notamment dans les situations de frustration, d'opposition, de résistance;
- de se familiariser avec des techniques de gestion du stress et des dispositifs d'aides (« stressteam »,...);
- d'identifier ses ressources et ses difficultés en regard des exigences de la profession et de la formation:
- d'analyser l'adéquation entre ses potentialités et les attentes de la profession d'inspecteur de police;
- de clarifier sa motivation intrinsèque;
- d'analyser et d'adapter son comportement dans le cadre de la simulation d'un entretien d'embauche et/ou de sélection d'inspecteur de police;

### 4.3. Activité de découverte de tests psychotechniques

L'étudiant sera capable:

- de manipuler des systèmes concrets formels;
- de s'exercer à des tests psychotechniques en vue de réussir des épreuves de sélection de fonctionnaire de police;
- de planifier de manière logique en situation choisie en fonction des compétences requises du fonctionnaire de police;
- de solutionner des problèmes présentés sous une forme arithmétique, logique, de déduction, d'induction,....;
- de travailler le raisonnement verbal, non-verbal et numérique;

### 5. CAPACITES TERMINALES

### Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de clarifier ses motivations à devenir inspecteur de police et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour poursuivre cette clarification tout au long de la formation;
- d'exprimer ses forces et ses faiblesses face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession d'inspecteur de police;
- d'exprimer les méthodes choisies de développement de sa confiance en soi, de son estime, et de sa gestion du stress en situation d'examen et professionnelle d'inspecteur de police;
- de résoudre des tests psychotechniques neufs.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de:

- le niveau de pertinence des motivations exprimées,
- le degré d'adéquation des forces et des faiblesses exprimées et constatées par l'enseignant,
- le niveau de pertinence des méthodes proposées.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.